



**PROJET 2019 CONCERNANT LA PRÉVENTION PRIMAIRE
DU BURN-OUT AU TRAVAIL
ACCOMPAGNEMENT D'EQUIPE
ACTE DE CANDIDATURE**



ASSOCIATION BRUXELLOISE
POUR LE BIEN-ÊTRE
AU TRAVAIL ABBET

Tel : 02 229 20 34

Tel : 02 227 62 02

Un envoi par mail suffit à bet@apefasbl.org

1. Coordonnées de l'institution qui introduit la demande

Type d'institution : Milieu d'accueil (Fonds MAE - CP 332)
 Service d'aide sociale ou de soins de santé (Fonds ASSS - CP 332)
 Service d'éducation et/ou hébergement (Fonds ISAJH – SCP 319.02)

Nom de l'institution :

Adresse :

Code ONSS :

Compte bancaire (IBAN) : BE

Nombre de travailleurs salariés:

Et en Equivalents Temps Plein :

2. Personne de contact

Nom:

Prénom:

Fonction:

Téléphone:

Courriel:

3. Origine de la demande

Pourquoi voulez-vous réaliser un accompagnement d'équipe concernant la prévention du burn out ? Quels éléments vous amènent à introduire une candidature ?

Comment les travailleurs ont-ils été impliqués ? Y-a-t-il eu une dynamique participative pour définir l'objet de la demande ?

4. Si tous les travailleurs de l'institution ne participent pas à l'accompagnement :

Quels ont été les critères du choix des travailleurs participants ?

Comment allez-vous favoriser la diffusion des résultats de l'accompagnement dans l'ensemble de l'équipe ?

5. Quelles thématiques sont envisagées pour l'accompagnement?

- contenu du travail** : tâches et leur complexité, précision dans la définition du travail, compétences requises, charge de travail, conflits éthiques
- organisation du travail**: répartition des tâches, méthodes de gestion, culture d'entreprise, politique de bien-être, communication
- relations interpersonnelles** entre les différents travailleurs et avec les responsables, et aussi avec les tiers, les bénéficiaires
- autre** :

Détaillez la thématique choisie

6. Objectifs de l'accompagnement

Quels sont les principaux objectifs de l'accompagnement ?

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

7. Identité et timing de l'accompagnement extérieur

Avez-vous eu un contact avec l'opérateur et l'accompagnateur ? OUI - NON¹

Choix de l'organisme :

Identité de l'accompagnateur:

Date de début:

Date de fin:

Nombre d'heures prévues:

Nombre de séances prévues:

8. Institutions concernées (seulement si la demande concerne plusieurs institutions)

Institution	Code ONSS de l'institution	Nombre de travailleurs salariés ²

9. Consultation du personnel et concertation paritaire (cf. annexe B)

9.1. En cas de présence dans une institution concernée :

d'une délégation syndicale interne,

ou du Comité de Prévention et de Protection au Travail (CPPT),

ou d'un Conseil d'Entreprise (CE),

ou si une délégation syndicale inter-centres est compétente pour votre institution,

► veuillez informer l'ensemble du personnel et joindre l'avis des représentants syndicaux.

9.2. À défaut de représentants syndicaux dans une institution concernée :

► veuillez joindre, pour chaque institution concernée :

l'attestation sur l'honneur de l'information du personnel et de l'accord des participants au projet

et la preuve d'envoi par mail (avec copie à bet@apefasbl.org) de l'acte de candidature aux trois permanents syndicaux³ de la région de l'institution qui introduit la demande

10. Engagement de l'institution

L'institution déclare avoir pris connaissance de la note d'information concernant le projet (en annexe).

En cas d'accord concernant l'accompagnement d'équipe, l'institution s'engage à ce qu'un travailleur de l'institution participe aux trois réunions qui regrouperont les institutions bénéficiant d'un accompagnement.

Nom et fonction du travailleur participant :

Nom et fonction du suppléant :

Date, nom, fonction et signature du porteur de projet avec cachet de l'institution :

¹ Avant d'introduire leur candidature, l'association devra avoir un contact avec l'organisme prévu pour réaliser l'accompagnement d'équipe.

² Données à fournir pour la totalité du personnel de l'institution, en ce compris le personnel non participant

³ Coordonnées de la page : www.preventionburnout.org

11. Personnel participant (détail du personnel qui va participer à l'accompagnement)

Nom de l'institution	Nom travailleur	Prénom travailleur	Fonction exercée	Niveau diplôme ⁴	Statut ⁵	Genre ⁶	Nationalité ⁷	Date naissance ⁸	Date entrée en service ⁸	Régime de travail ⁹	Région domicile ¹⁰	Groupe à risque ¹¹	Nombre d'heures prévues

4 CEB : Certificat d'études de base (études primaires) ; CESI : Certificat d'études secondaires inférieures ; CE1D : Certificat d'étude secondaire du 1^{er} degré ; CE2D : Certificat d'étude secondaire du 2^{ème} degré

CESS : Certificat d'études secondaires supérieures ; SUP COURT : Diplôme de l'Enseignement Supérieur de type court ; SUP long : Diplôme de l'Enseignement Supérieur de type long

5 SA : salarié, IND : indépendant, CA : membre du conseil d'administration, VT : volontaire de terrain, ST : stagiaire. En cas de double statut, veuillez l'indiquer.

6 F : femme, H : homme

7 B : belge, UE : Union européenne, hors UE : hors Union Européenne

8 Format : JJ/MM/AAAA (exemple : 15/03/2002)

9 Temps plein ou Mi temps ou < au temps plein et > au mi-temps ou < au mi-temps

10 B : Bruxelles-Capitale ; W : Région Wallonne ; F : Région Flamande ; Hors-BE : Hors Belgique

11 Groupes à risque visées par l'arrêté royal du 19/02/13 : A : + 50 ans ; B : + 40 ans et en préavis ; C : - 1 an d'ancienneté et demandeur d'emploi inoccupé avant l'engagement ; D : avec aptitude réduite au travail (handicap reconnu, incapacité au travail définitive d'au moins 33%, bénéficiaire indemnité invalidité ou indemnité accident travail ou maladie professionnelle) ; E : - 26 ans qui suivent une formation en alternance (CEFA ou IFAPME) ou sont sous contrat PFI ou FPI ou en stage de transition ou en formation qualifiante de promotion sociale (donnant max accès au CESS)



PROJET BURN-OUT 2019

ACCOMPAGNEMENT D'EQUIPE

Annexe B ⇨ Concertation sociale



Tel : 02 229 20 34

(Un document par institution)

Tel : 02 227 62 02

Un envoi par mail suffit à bet@apefasbl.org

Nom de l'institution concernée

Présence de représentants syndicaux au sein de l'institution (ou délégation inter-centres compétente) ?

OUI

NON

⇩ Transmettre l'avis syndical ⇩		
NOM et Prénom	NOM et Prénom	NOM et Prénom
Mandat <input type="checkbox"/> DS <input type="checkbox"/> DSI <input type="checkbox"/> CPPT <input type="checkbox"/> CE	Mandat <input type="checkbox"/> DS <input type="checkbox"/> DSI <input type="checkbox"/> CPPT <input type="checkbox"/> CE	Mandat <input type="checkbox"/> DS <input type="checkbox"/> DSI <input type="checkbox"/> CPPT <input type="checkbox"/> CE
Organisation syndicale <input type="checkbox"/> CNE/CSC <input type="checkbox"/> SETCa/FGTB <input type="checkbox"/> CGSLB	Organisation syndicale <input type="checkbox"/> CNE/CSC <input type="checkbox"/> SETCa/FGTB <input type="checkbox"/> CGSLB	Organisation syndicale <input type="checkbox"/> CNE/CSC <input type="checkbox"/> SETCa/FGTB <input type="checkbox"/> CGSLB
Signature	Signature	Signature

⇩ Compléter l'attestation sur l'honneur par le responsable ⇩		
NOM et Prénom	Fonction	Signature
Atteste que: <ul style="list-style-type: none">• l'ensemble du personnel de l'institution a été informé du projet,• les participants au projet ont marqué leur accord,• la preuve d'envoi de l'acte de candidature sera envoyée par mail (avec copie à bet@apefasbl.org) aux trois permanents syndicaux¹² de la région de l'institution qui introduit la demande		

NOTE D'INFORMATION

L'APEF a introduit en septembre 2018 auprès du CNT en collaboration avec l'ABBET et avec l'appui de l'équipe Competentia, un projet concernant la **Prévention primaire du burn out dans le secteur non marchand**. Suite à l'accord obtenu en décembre 2018 via le SPF Emploi et avec l'appui des Fonds MAE et ASSS, l'APEF a décidé de mettre en œuvre le projet en SCP 319.02 et en CP 332.

L'originalité du projet tient à l'**articulation de quatre actions**. Il s'agit à partir de réunions de sensibilisation, de soutenir des accompagnements d'équipe (via un des organismes suivants : CFIP, PSSD, CERSO, Groupe 'Institutions' du Centre Chapelle-aux-Champs), pour ensuite faire une analyse des constats et mettre en avant des pistes de prévention du burn out (via le CERIAS) et enfin diffuser une série de recommandations.

On prévoit donc de :

1. **Sensibiliser** les associations à la question du burn out et de sa prévention au début de l'action.
Au départ de l'action : ce sera l'occasion de présenter le projet, la méthodologie et les opérateurs. Les associations y seront enfin invitées à introduire une demande pour participer au projet (les candidatures des associations seront prises en compte suivant plusieurs critères, e.a. : régions (Bruxelles – Wallonie) ; secteurs ; taille ; motivations/thèmes.
Au terme de l'action, les résultats du travail seront présentés lors de réunions plénières.
2. Proposer aux associations de se mettre au travail pour développer des mesures de prévention du burn out qui leur seront propres via des **accompagnements d'équipe**. Les accompagnements seront centrés sur une thématique prioritaire de prévention des risques psychosociaux : contenu du travail, organisation du travail ou relations interpersonnelles. On prévoit de financer entre 18h et 30h par association (max 20h si entre 5 et 9 travailleurs ; max 25h si entre 10 et 14 travailleurs ; possibilité de regroupement de plusieurs associations) afin de permettre un travail approfondi qui puisse prendre la forme de journées ou de demi-journées de travail. Cet accompagnement impliquera selon les cas une partie ou l'entièreté des équipes. Les organes de concertation devront donner leur accord sur les accompagnements et y être associés. Avant d'introduire leur candidature, l'association devra avoir un contact avec l'organisme prévu pour réaliser l'accompagnement d'équipe. Une quinzaine d'associations seront sélectionnées. Une convention tripartite sera établie entre l'association, l'organisme qui réalise l'accompagnement d'équipe et l'APEF.
3. Organiser des **groupes de travail** afin d'analyser de manière transversale les thématiques et mesures de prévention du burn out en vue du rapport de recherche :
 - a) entre associations qui bénéficient d'un accompagnement afin de permettre un temps d'échange entre institutions concernant la prévention primaire du burnout
 - b) entre opérateurs d'accompagnement : identifier des pistes de prévention primaire du burn-out explorées durant les accompagnements
4. Un **rapport** sera rédigé et diffusé. Il s'articulera autour de trois axes : les **constats**, les **pistes de prévention mises en oeuvre** et les **recommandations**.
Sur base des constats et des pistes de prévention mises en oeuvre, une série de recommandations seront mises en évidence comme « **bonnes pratiques** » de prévention primaire du burn-out pour le secteur associatif.
Ces recommandations seront diffusées auprès de l'ensemble du secteur, e.a. via les partenaires sociaux. La **communication** de ce rapport permettra de faire profiter un grand nombre d'associations, de l'expérience vécue par ceux qui auront bénéficié d'un accompagnement.

Timing de mise en œuvre

- **Séances d'infos et de sensibilisation** : 2 réunions en matinée (Bruxelles: 29/1 – Namur : 31/01)
- **Appel à projets à introduire** pour le 18 février 2019
- **Sélection réalisée par APEF** et communiquée aux associations pour le 26 février 2019
- **Accompagnement d'équipe** : entre mars et fin septembre 2019
- **Groupes de travail entre institutions** : 3 réunions à Louvain-la-N. de 10 à 13h : vendredis 3/5 - 14/6 - 11/10
- **Echanges entre accompagnateurs d'équipe** : 3 réunions entre mars 2019 et mi-octobre 2019
- **Séances d'infos et de sensibilisation** : janvier 2020